



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**  
**Avenue Charles Thielemans 93**  
**1150 BRUXELLES**

## **Interpellation au Conseil communal**

Nom et prénom du/des Conseiller(s) communal(aux) interpellant(s) :	Cathy Vaessen, Cécile Vaincel et Nouredine Chaghouani
Date d'envoi :	31-03-2026
Date du Conseil communal :	31-03-2026

### **Titre de l'interpellation :**

Diminution de l'offre de stationnement vélo au CCCO

### **Interpellation :**

#### **1. Exposé**

Monsieur l'Échevin,

En 2014, dans le cadre d'un appel à projets régional, le quartier durable du Chant d'Oiseau a obtenu un subside de 1.845 € TTC, couvrant l'intégralité du coût d'un abri à vélos destiné aux usagers du centre communautaire du Chant d'Oiseau, de la bibliothèque et de la crèche.

Son implantation avait été définie en concertation avec la direction et les usagers du centre communautaire ainsi que de la crèche, afin de le positionner à proximité de l'entrée principale et de favoriser une utilisation maximale.

En février 2026, cet abri à vélos a été démonté par la commune et remplacé par un box vélo fermé à clé (qui se trouvait initialement à côté de l'école Communale du Chant d'Oiseau). Il semble peu, voire pas utilisé à ce jour. Depuis lors, le box vélo a été retourné et les 2 arceaux sur les 3 qui avaient été conservés ont également été supprimés.

Aujourd'hui, les arceaux les plus proches se situent à plus de 100 mètres et ne sont pas visibles depuis le centre communautaire. En pratique, les usagers attachent leurs vélos de manière peu sécurisée et peu ordonnée, par exemple au panneau d'affichage du centre.

J'ai appris que le démontage de l'abri s'expliquerait par des enjeux de sécurité liés à la visibilité lors des manœuvres à la sortie du parking de la crèche, ainsi que par l'état vétuste de la structure et les dégradations dans les tôles en plastique.

Par ailleurs, la "drop zone" située en face du centre communautaire, fort petite, n'est pas adaptée aux vélos cargos ou longtails et n'inclut pas d'arceaux (le centre accueille cependant quotidiennement de nombreuses familles). Il apparaît de toute façon préférable de distinguer les espaces destinés aux vélos privés de ceux réservés aux vélos partagés, afin d'éviter que les zones privés soient envahies de vélos partagés.

## 2. Questions posées au Collège des Bourgmestre et Echevins

1. Compte tenu des contraintes de sécurité identifiées et de l'état de l'ancien abri, pouvez-vous préciser pourquoi l'option consistant à le réparer — notamment au regard du coût limité de certains éléments — et à le réimplanter à un autre endroit du site visible (à proximité de l'entrée du centre communautaire), en concertation avec les prenantes précédemment cités, n'a pas été retenue ?
2. Pouvez-vous confirmer qu'aucune concertation n'a été organisée en amont avec les usagers ni les structures concernées ? Si oui, pourquoi ?
3. Pour quelle raison le choix s'est-il porté sur un box vélo fermé à clé, et quels sont les critères d'accès à celui-ci ? Il ne semble pas repris sur le site Cycloparking.
4. Serait-il envisageable de compenser rapidement la suppression de l'abri et des arceaux par l'installation d'un nombre équivalent — voire si possible supérieur — d'arceaux à proximité immédiate et visible du centre communautaire ?

D'avance, nous vous remercions pour vos réponse.

Cathy Vaessen, Cécile Vainsel et Nouredine Chaghouani

## Réponse à la question écrite relative à l'offre de stationnement vélo au CCCO

Madame la Conseillère,  
Mesdames, Monsieur,

Je vous remercie pour votre question écrite relative à l'évolution de l'offre de stationnement vélo au Centre communautaire du Chant d'Oiseau.

Je suis attentif à cet enjeu, dans un site qui accueille quotidiennement plusieurs fonctions importantes pour le quartier, en particulier le centre communautaire, la bibliothèque et la crèche.

L'ancien abri vélo a été retiré à la suite d'un rapport du conseiller en prévention, qui a estimé que son implantation posait un problème de sécurité, notamment en matière de visibilité lors des manœuvres à la sortie du parking de la crèche. À cela s'est ajoutée la dégradation avancée de la structure, jugée vétuste et irréparable par les services techniques consultés. Dans ces conditions, son maintien en place ou sa simple réparation n'étaient pas des options satisfaisantes.

### 1. Sur la question d'une réparation et d'une réimplantation à un autre endroit du site

Je n'ai pas retenu cette option à ce stade pour deux raisons principales.

D'une part, l'ancien abri ne présentait pas uniquement un problème ponctuel de vitrage ou d'habillage, mais un état général de vétusté avancée. Les services ont estimé que la structure ne pouvait pas être remise en état de manière fiable et durable.

D'autre part, le retrait de l'abri s'inscrivait dans une réflexion plus large sur la configuration du site, et non dans une simple opération de remplacement à l'identique. Il convenait en effet de réexaminer à la fois les contraintes de sécurité, la visibilité, les besoins des différents usagers et les possibilités réelles d'implantation d'une solution mieux adaptée.

### 2. Sur la concertation préalable

Je ne peux pas confirmer qu'aucun contact n'a été organisé.

S'il n'y a pas eu, avant le démontage, de concertation formalisée avec l'ensemble des usagers du site, des échanges ont bien eu lieu avec la crèche du Chant d'Oiseau au sujet de la suite à donner au dossier. La directrice de la crèche a signalé le besoin de disposer d'une solution pour les membres du personnel venant à vélo, tant pour des raisons de sécurité que de protection contre les intempéries. Il lui a également été indiqué qu'un nouvel abri ou une

nouvelle solution serait recherché, et qu'une visite sur place était souhaitable afin de déterminer l'implantation la plus adéquate.

### 3. Sur le choix d'un box vélo fermé à clé

J'ai validé l'installation d'un box vélo fermé dans une logique provisoire et pragmatique.

Il s'agissait de réutiliser un équipement existant, situé auparavant avenue des Éperviers, qui n'était pas utilisé à cet endroit. Le déplacement de ce box vers le site du Chant d'Oiseau a été envisagé après vérification auprès des services concernés. L'objectif était d'apporter rapidement une solution sécurisée, en particulier pour le personnel de la crèche venant à vélo.

Ce point est important : ce box n'a pas été conçu comme un remplacement strictement équivalent à l'ancien abri ouvert destiné aux visiteurs, mais comme une solution provisoire de stationnement sécurisé, prioritairement utile pour les usagers réguliers du site, et notamment pour le personnel de la crèche. Il a d'ailleurs été prévu qu'un jeu de clés soit remis à la crèche afin que le personnel puisse l'utiliser.

À ce stade, la clé est conservée par le service compétent, car il est prévu de revoir prochainement l'implantation du box. Celui-ci sera déplacé davantage vers la crèche afin de permettre une meilleure organisation du stationnement à l'avant du site, où la demande en stationnement vélo est importante.

Ce box ne relève par ailleurs pas du système Cycloparking régional, puisqu'il s'agit d'un équipement communal installé à titre transitoire.

### 4. Sur la compensation de l'offre supprimée

Oui, une adaptation de l'offre à proximité immédiate et visible du centre communautaire est envisagée.

J'ai demandé que la situation du site soit réétudiée à la lumière de plusieurs besoins simultanés : la sécurité des déplacements, l'organisation du stationnement vélo, mais aussi la mise en conformité de la place réservée aux personnes handicapées. La place existante présente actuellement une largeur d'environ 2,50 m, alors que le minimum requis dans cette configuration est de 3,50 m. Cette mise en conformité impliquera la suppression d'une place de stationnement automobile, ce qui permettra de dégager un espace mobilisable pour renforcer l'offre d'arceaux vélos à l'avant du site.

Mon objectif est donc bien d'aboutir à une organisation plus cohérente du site, en distinguant mieux les besoins de stationnement sécurisé pour certains usagers réguliers et l'offre d'arceaux visibles et accessibles pour les visiteurs du centre communautaire, de la bibliothèque et de la crèche.

En résumé, le démontage de l'ancien abri résulte d'un problème avéré de sécurité et d'un état de vétusté avancé. Le box vélo actuellement en place constitue une solution provisoire, pensée notamment pour répondre aux besoins du personnel de la crèche. Son implantation sera prochainement revue afin d'améliorer l'organisation du site. En parallèle, une

augmentation de l'offre d'arceaux à l'avant est envisagée dans le cadre d'une réorganisation plus globale de l'espace.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
GEORGES DALLEMAGNE  
Echevin